

- VILLE DE COIGNIÈRES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2018

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre SEVESTRE, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27.

Étaient présents :

M. Jean-Pierre SEVESTRE – Maire.

Mme Dominique CATHELIN, M. Ali BOUSELHAM, Mme Marion EVRARD, M. David PENNETIER, M. Jean DARTIGEAS, M. Roger BERNARD, M. Alain ROFIDAL – Adjoints.

Mme Catherine BEDOUELLE, M. Francis-André BREYNE, M. Didier FISCHER, M. Eric GIRAUDET, Mme Nicole LAURENT, Mme Caroline LENFANT, Mme Simonne MENTHON, M. Gérard MICHON, M. Marc MONTARDIER, Mme Cristina MORAIS, M. Alain OGER, M. Henri PAILLEUX, Mme Brigitte VALLEE, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :

M. Michel BARREAU représenté par M. Marc MONTARDIER,
Mme Nathalie FIGUERES représentée par M. Ali BOUSELHAM,
Mme Sylvaine MALAIZÉ représentée par Mme Simonne MENTHON,
Mme Sophie PIFFARELLY représentée par M. Didier FISCHER,
M. José TROVAO représenté par M. Gérard MICHON,
Mme Andrine VIDOU représentée par M. David PENNETIER

Mme Nicole LAURENT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La présidence de séance est assurée par Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR

Le point n°15 portant sur la programmation et la tarification de la saison culturelle 2018-2019 a été retiré de l'ordre du jour.

L'ordre de passage des points soumis à l'assemblée délibérante a été modifié comme suit : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 1 et 17.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, à savoir :

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
07/02/2018	18-11-PAOE	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Voisinage à l'Association « C.A.P. Coignièrès »	C.A.P. Coignièrès	À titre gratuit
07/02/2018	18-12-PAOE	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Voisinage à l'Association « La P'Tite Récré »	La P'Tite Récré	À titre gratuit
07/02/2018	18-13-PAOE	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Voisinage à l'Association « Compagnie des Archers de Coignièrès »	Compagnie des Archers de Coignièrès	À titre gratuit
15/02/2018	18-14-PAOE	Décision portant renouvellement de l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages fleuris (VVF)	Conseil National des VVF	225 € TTC
13/02/2018	18-15-SJ	Décision portant approbation d'une convention-client ayant pour objet l'exécution de prestations de services de formation professionnelle sur étagère et prestations associées	UGAP EPIC	15 000 € HT
05/03/2018	18-16-PAOE	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Voisinage à l'Association « Coignièrès Foyer Club »	Coignièrès Foyer Club	À titre gratuit
05/03/2018	18-17-PAOE	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle du Gymnase du Moulin à vent auprès de l'Association « Paroissiale d'Élancourt-Maurepas »	Paroissiale d'Élancourt-Maurepas	À titre gratuit
05/03/2018	18-18-AC	Décision portant organisation du spectacle « Concert de Musiques de Film » par l'Association Musique au Pluriel	Association Musique au Pluriel	6414 € TTC
05/03/2018	18-19-AC	Décision portant organisation du spectacle « Concert de Musiques de Film » par l'Association Plein JAZZ	Association Plein JAZZ	8 000 € TTC
09/03/2018	18-20-SSC	Décision portant signature d'une convention de partenariat avec l'Éducation Nationale dans le cadre de l'enseignement du Golf aux élèves de CM1	Éducation Nationale	À titre gratuit

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 JANVIER 2018

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 31 Janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

1) APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE POUR LES AGENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS CONCOURANT AUX MISSIONS DE SECURITE ET AU BON FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Approuvé à la majorité, 20 voix pour, 1 voix contre (M. PAILLEUX) et 6 abstentions (Mme BEDOUELLE, M. FISCHER en son nom et pour le compte de Mme PIFFARELLY, M. MONTARDIER en son nom et pour le compte de M. BARREAU, M. OGER)

2) APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COIGNIERES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Approuvé à la majorité, 17 voix pour et 10 abstentions (Mme BEDOUELLE, M. FISCHER en son nom et pour le compte de Mme PIFFARELLY, M. MONTARDIER en son nom et pour le compte de M. BARREAU, M. OGER, M. GIRAUDET, Mme MORAIS, M. PAILLEUX, Mme VALLÉE)

3) PROTECTION FONCTIONNELLE DU MAIRE

M. SEVESTRE, Mme CATHELIN et M. DARTIGEAS n'ont pas pris part au vote et ont quitté la salle avant l'ouverture des débats.

Approuvé à la majorité, 14 voix pour, 10 voix contre (Mme BEDOUELLE, M. FISCHER en son nom et pour le compte de Mme PIFFARELLY, M. MONTARDIER en son nom et pour le compte de M. BARREAU, M. OGER, M. GIRAUDET, Mme MORAIS, M. PAILLEUX, Mme VALLÉE)

4) PROTECTION FONCTIONNELLE DE DEUX ADJOINTS AU MAIRE

M. SEVESTRE, Mme CATHELIN et M. DARTIGEAS n'ont pas pris part au vote et ont quitté la salle avant l'ouverture des débats.

Approuvé à la majorité, 14 voix pour, 10 voix contre (Mme BEDOUELLE, M. FISCHER en son nom et pour le compte de Mme PIFFARELLY, M. MONTARDIER en son nom et pour le compte de M. BARREAU, M. OGER, M. GIRAUDET, Mme MORAIS, M. PAILLEUX, Mme VALLÉE)

5) TARIFICATION DU DOMAINE PUBLIC

Approuvé à l'unanimité.

6) APPEL À PROJET SOLIDARITÉ 2018 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Approuvé à l'unanimité.

7) APPEL À PROJET FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) – DEMANDE DE SUBVENTION

Approuvé à l'unanimité.

8) NOUVELLE GRILLE DE TARIFICATION POUR LE SEJOUR GOLF

Approuvé à l'unanimité.

9) BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

Approuvé à la majorité, 17 voix pour et 10 voix contre (Mme BEDOUELLE, M. FISCHER en son nom et pour le compte de Mme PIFFARELLY, M. MONTARDIER en son nom et pour le compte de M. BARREAU, M. OGER, M. GIRAUDET, Mme MORAIS, M. PAILLEUX, Mme VALLÉE)

10) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2018 AUX TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Approuvé à l'unanimité.

11) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2018 À CERTAINS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Approuvé à l'unanimité des votants (M. BERNARD, M. BREYNE, Mme EVRARD, M. GIRAUDET n'ont pas pris part au vote).

12) FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Approuvé à la majorité, 21 voix pour et 6 voix contre (Mme BEDOUELLE, M. FISCHER en son nom et pour le compte de Mme PIFFARELLY, M. MONTARDIER en son nom et pour le compte de M. BARREAU, M. OGER).

13) DISPOSITIF D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Approuvé à la majorité, 17 voix pour, 7 voix contre (Mme BEDOUELLE, M. FISCHER en son nom et pour le compte de Mme PIFFARELLY, M. MONTARDIER en son nom et pour le compte de M. BARREAU, M. OGER et M. PAILLEUX) et 3 abstentions (M. GIRAUDET, Mme MORAIS, Mme VALLÉE).

14) RECOMPENSE AUX LAUREATS BACHELIERS

Approuvé à la majorité, 17 voix pour, 9 voix contre (Mme BEDOUELLE, M. FISCHER en son nom et pour le compte de Mme PIFFARELLY, M. MONTARDIER en son nom et pour le compte de M. BARREAU, M. OGER, Mme MORAIS, M. PAILLEUX et Mme VALLÉE), et 1 abstention (M. GIRAUDET).

15) PROGRAMMATION ET TARIFICATION DE LA SAISON CULTURELLE 2018-2019

Délibération reportée

16) REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Approuvé à la majorité, 26 voix pour et 1 voix contre (M. PAILLEUX).

17) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMITES CONSULTATIFS

Approuvé à l'unanimité.



Pour extrait conforme :
Le Maire,

Jean-Pierre SEVESTRE

Coignières, le 28 mars 2018.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.